

Assemblée générale du 26 juin 2024

« L'Europe de la santé : et maintenant ? »

Par **Pascal Beau** Président fondateur de l'Espace social européen et président de l'observatoire européen de la protection sociale

Ce que n'est pas l'Europe de la santé

L'Europe de la santé n'est pas ce que beaucoup pensent ! Elle n'est ni système ni une responsabilité politique au sens où nous l'entendons dans notre pays. Et, ce pour une raison très simple : il n'a jamais été envisagé d'harmoniser les systèmes de santé des États membres, parce que les fondateurs de la CEE devenue Union européenne ne l'ont pas souhaité. Du même coup, les pratiques de santé n'ont, elles non plus, jamais été harmonisées.

« Les questions de santé touchent à l'essentiel, dans une société. Aucun gouvernement n'a donc jamais songé à confier à Bruxelles une véritable responsabilité politique pour construire un système de santé européen, en privilégiant le principe de subsidiarité. »

Les fondamentaux européens appliqués à la santé

- Liberté

Le principe de liberté autorise les professionnels de santé à circuler, à s'installer et à exercer où ils veulent. C'est aussi la possibilité de produire et de vendre des médicaments et des dispositifs médicaux dans des territoires différents. Ce principe de libre circulation s'applique aussi aux patients.

« On ne parle jamais de ce qui fonctionne, mais c'est le cas de la carte d'assuré social européen, qui a succédé à l'imprimé E102. C'est l'une des extraordinaires réussites de l'Europe de la santé en particulier et de l'Europe en général, alors que 380 millions d'Européens circulent, chaque année, d'un État membre à un autre. »

- Égalité

Ce principe impose à l'ensemble des États membres de respecter les mêmes règles et les mêmes conditions, pour éviter toute concurrence discriminatoire.

- Solidarité

Au sein de l'Union européenne, les États sont solidaires entre eux.

Les outils au service d'une Europe de la santé

Même en l'absence d'harmonisation, les règlements européens garantissent une coordination entre les systèmes de sécurité sociale et d'assurance maladie. Le code européen des médicaments à usage humain, par exemple, s'impose à tous les États membres et leur est opposable.

L'autre outil important, en matière de droit communautaire, sont les directives – en l'occurrence, dans le domaine de la santé, celles qui régissent les dispositifs médicaux.

L'Europe de la santé est une réussite !

« Ces dernières années, l'image de la France s'est profondément dégradée dans les institutions européennes. Par ailleurs, alors que notre pays était, plus que l'Allemagne, l'Italie ou les États du

Benelux, à l'origine du concept même d'Europe, force est de constater qu'il n'y a plus d'enthousiasme pour Bruxelles, plus de désir de faire ensemble. »

Entre 2014 et 2020, les budgets dédiés à la politique de santé européenne se sont chiffrés à 450 millions d'euros – soit environ 60 millions par an. Ce n'est rien ! Pour autant, il serait faux d'affirmer que rien n'a été fait. Ces budgets ont notamment permis de subventionner des programmes, comme le programme et le code EuroCancer, qui sont une réussite.

Qui plus est, deux organisations importantes ont été créées et sont, elles aussi, de véritables réussites : l'Agence européenne du médicament, implantée à Amsterdam, et l'Agence européenne de prévention des risques sanitaires à Stockholm.

Il faut aussi citer le foisonnement des rencontres et la présence de nombreuses organisations professionnelles de santé à Bruxelles. Les directeurs généraux de la santé se voient régulièrement.

« Il se passe des choses quand il existe un désir de partage ! »

La plus belle réussite récente est le programme HERA (EU4Health), qui a été monté, doté et inséré dans des structures de la Commission européenne en seulement quelques mois, dans le contexte de la pandémie de covid-19. Des budgets considérables ont été levés, pour atteindre le montant de 8 milliards d'euros pour la période 2021-2027. En matière de prévention des risques sanitaires, les capacités budgétaires de l'Europe ont été multipliées par 300. Un réseau européen de surveillance a été constitué, avec les 27 directeurs généraux de la santé.

« À l'échelle de la planète, ce que nous avons réussi avec à faire avec le programme HERA est extraordinaire ! Je regrette qu'il n'ait pas été dit un seul mot de cette initiative remarquable pendant la campagne des élections européennes. »

Ce faisant, l'Europe de la santé a changé de dimension. Ce basculement a d'ailleurs abouti à un règlement – donc d'application directe, obligatoire et incontestable – en vertu duquel :

- Bruxelles détient l'autorité politique de décréter l'urgence sanitaire pour tout le continent européen,
- les agences européennes sanitaires ont vu leur budget doubler et leurs effectifs croître,
- chaque État membre a l'obligation de partager toutes ses informations s'il décèle un risque sanitaire sur son territoire
- tous les États membres doivent accepter la restriction de la libre circulation et la suspension de l'espace Schengen par la Commission européenne.

Par ailleurs, le budget de 8 milliards d'euros permet à la Commission d'acheter des dizaines de milliers de tonnes supplémentaires de matériel médical et de vaccins.

« En cas de résurgence du covid, Bruxelles a désormais la capacité de mettre à disposition de tous les États l'équivalent de trois milliards de doses de vaccin en six mois. »

Et après ?

Pénurie et vieillissement démographiques, baisse de la qualité de fonctionnement des systèmes de santé, hétérogénéité des systèmes de soin... : d'importants défis restent à relever.

Si les systèmes de santé sont relativement homogènes dans les États membres les plus anciens, ce n'est pas spontanément le cas avec les nouveaux entrants. Or les nombreux écarts de conception, de niveau de développement et de qualité constituent un obstacle à une évolution plus harmonisée des pratiques d'organisation et de pilotage politique.

« En dépit des perceptions, l'Europe de la santé est une réussite. Il faut le faire savoir ! »

Synthèse rédigée par Voyelles Rédaction – www.voyelles.net